

## LE 8 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le **mardi 8 septembre 2020**, à **20 h**.

### SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Donald Manconi, Clark Shaw, Alain Giroux, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce.

La directrice générale, Julie Boyer ainsi que la secrétaire-trésorière Sarah Channell, sont aussi présentes.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le maire déclare la présente séance ouverte à 20 h.

2020-09-188

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**CONSIDÉRANT** l'ajout des sujets suivants au point varia à l'ordre du jour :

- Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Entreprise G.S.L.L. inc. demande – 2020-1026
- contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Entreprise G.S.L.L. inc. demande – 2020-1027
- Modification du poste d'emploi de Mme Tammy Hall

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

**ADOPTÉE**

2020-09-189

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020

---

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020 est approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**2020-09-190 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2020**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 août 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 août 2020 est approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**2020-09-191 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2020**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2020 est approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Aucun

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une première période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivant ont été discutés :

- Bries de la chaussé du chemin Scott, près de la rue Racine, causés par des une excavatrice ou autre machinerie lourde
- Questions et commentaires concernant le règlement d'aide financière aux associations pour le déneigement des chemins privés, les procédures établies et les restrictions potentiel pour les résidents

- Les membres de l'Association du Lac Barron demandent une rencontre avec le maire et l'administration pour discuter de certaines préoccupations concernant l'accès au lac ainsi que les moyens de protéger le lac et le développement futur du secteur
- Question sur le point à l'ordre du jour concernant le chemin du lac Barron

2020-09-192

**APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1021 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Saint-Colomban a adopté le règlement numéro 1021 décrétant l'annexion à son territoire d'une partie de la Municipalité du Canton de Gore le 11 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots visés par l'annexion ne sont accessibles que par le territoire de la Ville Saint-Colomban ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Saint-Colomban fournit la majorité des services municipaux aux citoyens du Canton de Gore visés par le présent règlement et que ces derniers ont une appartenance socioéconomique supérieure avec la Ville de Saint-Colomban ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'abroger la résolution 2020-08-164.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le conseil municipal du Canton de Gore approuve le règlement 1021 de la Ville de Saint-Colomban décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité du Canton de Gore ;

**QUE** la secrétaire-trésorière est mandatée, conformément à la loi, à réaliser la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter ou obtenir une renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire par la majorité des personnes habiles à voter concernées par ce règlement ;

**D'ABROGER** la résolution 2020-08-164.

**ADOPTÉE**

2020-09-193

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 240 CONCERNANT RÈGLES APPLICABLES AU PARC DU LAC BEATTIE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Gore désire adopter une réglementation visant à assurer la propreté et la tranquillité du parc du Lac Beattie ainsi que la sécurité des utilisateurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette réglementation s'ajoute à la réglementation déjà appliquée sur le territoire du Canton de Gore pour les espaces publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement ont été préalablement donnés par le conseiller Clark Shaw à la séance ordinaire du Conseil du 3 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement a été mis à la disposition du public dès le début de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Maire fait la présentation du règlement aux personnes présentes.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le règlement 240 concernant règles applicables au parc du Lac Beattie est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2020-09-194

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2019-04 : 332 CHEMIN CAMBRIA, LOT 5 081 994**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété située au 332 chemin Cambria, lot 5 081 994, portant le matricule 5071-76-5092, afin de demander à la municipalité de considérer :

- la construction d'un abri d'auto permanent ayant une superficie de 92,9 m<sup>2</sup> (1 000 pi<sup>2</sup>) plutôt que 70 m<sup>2</sup> (752 pi<sup>2</sup>) tel que permis par la réglementation en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré pour réviser ce dossier, comme convenu en automne 2019, et recommande que la dérogation mineure soit acceptée ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 6 août 2020, conformément à la loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil n'a pas reçu de commentaire écrit concernant cette demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure 2019-04.

**ADOPTÉE**

2020-09-195

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-08 : 5, RUE B & B,  
LOT 6 270 705**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 6 270 705 afin de demander la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 29 m<sup>2</sup> au lieu d'un maximal de 25 m<sup>2</sup> et de permettre la construction de ce bâtiment accessoire sur un terrain non aménagé en attendant que la résidence principale et le garage soient construits ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré deux fois afin de discuter de ce dossier et recommande que la dérogation mineure soit refusée ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 15 juillet 2020 ainsi que le 6 août 2020, conformément à la loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a reçu plusieurs commentaires écrits concernant cette demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE REFUSER** la demande de dérogation mineure 2020-08.

**ADOPTÉE**

2020-09-196

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-11 : 14 CHEMIN DU LAC  
BARRON, LOT 5 082 029**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 5 082 029 afin de demander l'implantation d'un garage à 3.2 m de la rue au lieu de 12 mètres tel que permis par la réglementation en vigueur et de permettre que le garage soit situé à une altitude plus élevée que le bâtiment principal en raison de la topographie du terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré pour discuter de ce dossier et recommande que la dérogation mineure soit acceptée ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public annonçant la nature de la demande, sa portée et les modalités pour participer à la consultation écrite de 15 jours relativement à cette demande, a été publié le 6 août 2020, conformément à la loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a reçu une copie de la demande et une copie de la recommandation du CCU et déclare en avoir pris connaissance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil n'a pas reçu de commentaire écrit concernant cette demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure 2020-11.

**ADOPTÉE**

2020-09-197

**PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 1 POUR LES TRAVAUX DE CORRECTION DU PROFIL DU CHEMIN BRAEMAR EN FACE DU 129 ET DU 131**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution no 2020-07-150 afin d'octroyer le contrat pour l'exécution travaux de correction au profil du chemin Braemar, entre les numéros civiques 129 et 131 à « David Riddell Excavation Transport inc. » pour la somme de 132 748.98 \$ taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT QUE** le décompte numéro 1 a été soumis par « David Riddell Excavation Transport inc. » pour les travaux effectués jusqu'au 27 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de correction sont terminés ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement du décompte numéro 1, qui est le décompte final pour ce projet, présenté par Dominique Aubry, directeur général adjoint.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'AUTORISER** le paiement de la somme de 120 819.18 \$, taxes incluses, à « David Riddell Excavation Transport inc. » pour les travaux effectués entre le 5 et 27 août 2020 dans le cadre du projet de correction au profil du chemin Braemar, entre les numéros civiques 129 et 131;

**DE SPÉCIFIER** qu'une retenue égale à 10 % de la valeur des travaux effectués, soit de 11 675.90 \$, est appliquée comme prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 03-310-02-000 intitulé « Affectation - chemin ».

**ADOPTÉE**

2020-09-198

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC BARRON**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres sur invitation a été envoyé auprès de trois entreprises afin de demander des soumissions pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet de réfection du chemin du Lac Barron ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) entreprises ont déposé une offre de service ;

**CONSIDÉRANT** que la firme FNX INNOV est le plus bas soumissionnaire conforme ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie, plus précisément pour la préparation des plans et devis du projet de réfection du chemin du Lac Barron à la firme «FNX INNOV» pour un montant de 14 800,00 \$, taxes en sus ;

**D'AUTORISER** le directeur général adjoint à appliquer, au besoin, le contrat avec la firme «FNX INNOV» qui concerne la surveillance des travaux de réparation pour ce même projet pour un montant additionnel de 19 300,00 \$, taxes en sus ;

**D'AUTORISER** monsieur Dominique Aubry, directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la municipalité tout document concernant ce contrat ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 03-310-02-000 intitulé « Affectation - chemin ».

**ADOPTÉE**

2020-09-199

**AUTORISATION DE PROCÉDER À DES TRAVAUX DE DYNAMITAGE DE FOSSÉ SUR LES CHEMINS SHREWSBURY, JONQUILLES ET DES FILLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

**CONSIDÉRANT** l'état des fossés des chemins Shrewsbury, Jonquilles et des Filles ;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, il est recommandé de faire des travaux de dynamitage de fossés le long desdits chemins ;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 19 366 \$ a été accordée à la municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particulier d'amélioration ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge important de prioriser ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux est évalué à 24 000 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**D'AUTORISER** les travaux de dynamitage de fossé sur les chemins Shrewsbury, Jonquilles et des Filles ;

**D'AFPECTER** le montant de 19 366 \$ provenant de la subvention octroyée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration aux travaux de dynamitage ;

**D'IMPUTER** la balance des frais au budget d'immobilisation réservé aux travaux d'infrastructures routières.

**ADOPTÉE**

2020-09-200

**AFFECTATION D'UN MONTANT DU FONDS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES VERTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PARC DU LAC BEATTIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est éligible à recevoir une subvention pour le développement du parc du Lac Beattie dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA), et ce, au montant de 150 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'est engagée à payer sa part des coûts admissibles évalués à 37 500 \$ pour ce projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire utiliser une partie du montant disponible dans le fonds des parcs, terrains de jeux et espaces verts pour couvrir cette dépense.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**D'AFPECTER** un montant maximal de 37 500 \$ au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour le projet de développement du parc du Lac Beattie, et ce, afin de répondre aux engagements faits par la municipalité dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA).

**ADOPTÉE**



2020-09-201

**AFFECTATION D'UN MONTANT DU FONDS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX ET ESPACE VERTS POUR LE L'AMÉLIORATION DU PARC MUNICIPAL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a effectué plusieurs améliorations au parc municipal situé au 45 chemin Cambria pendant la période estivale de 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire utiliser le fonds des parcs, terrains de jeux et espaces verts pour payer certains des frais pour les améliorations effectuées.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**D'AFFECTER** un montant maximal de 21 900 \$ au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour payer une partie des coûts de l'amélioration du parc municipal.

**ADOPTÉE**

2020-09-202

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) offre une aide financière aux municipalités pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire présenter un projet pour les infrastructures dédiées aux aînés du parc municipal située au 45 chemin Cambria ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, Madame Julie Boyer a complété et transmis une demande de subvention le 2 septembre 2020, selon les modalités stipulées dans le guide du programme.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**QUE** la Municipalité du Canton de Gore :

- autorise le dépôt de la demande d'aide financière concernant le projet d'amélioration des infrastructures pour les aînés au parc municipal dans le cadre Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), et ce, telle que transmise le 2 septembre 2020 ;
- confirme avoir pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

- confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts ;
- désigne Madame Julie Boyer, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet susmentionné.

**ADOPTÉE**

2020-09-203

**AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR LE DÉNEIGEMENT DE CERTAINES RUES PRIVÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu des demandes dans le cadre du règlement 239 concernant un programme d'aide financière aux associations de résidents pour le déneigement des rues privées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction a effectué une analyse des demandes et a déposé sa recommandation aux membres du conseil ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'OCTROYER** une aide financière pour le déneigement 2020-2021 des rues suivantes :

Nom de la Rue	Soumission pour le déneigement 2020-2021
Rue du Lac Ray Sud	4 081.61 \$ taxes incluses
Rue O'Farrell et la rue Purdie	5 346.33 \$ taxes incluses
Rue des Fauvettes	2 069.55 \$ taxes incluses
Rue Cottage	2 989.35 \$ taxes incluses
Rue du Lac Bird et de la Migration	6 731.79 \$ taxes incluses
Rue Gombas	2 228.22 \$ taxes incluses
Domaine Lakefield	73 584.00 \$ taxes incluses
Rue Chénier	2 012.06 \$ taxes incluses
Rue Birch (47 au 54)	2 551.30 \$ taxes incluses
Rue Birch (Côté 329)	3 219.30 \$ taxes incluses
Rue du Lac Ray Nord	4 541.51 \$ taxes incluses
Rue du Lac Evans	7 622.84 \$ taxes incluses
Rue Stohner	2 550.00 \$ taxes incluses

**D'AUTORISER** Madame Julie Boyer, directrice générale, à préparer et à signer les ententes nécessaires concernant l'aide financière octroyée par la municipalité pour le déneigement des chemins ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE**

2020-09-204

## **DISTRIBUTION DE FONDS PROVENANT DES BOURSES SCOLAIRES YVON LACASSE ET DAN DARLINGTON**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Canton de Gore et du Canton de Wentworth ont décidé de commémorer les contributions de deux citoyens exceptionnels, Monsieur Yvon Lacasse et Monsieur Dan Darlington, en créant des bourses d'études en leur mémoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes perçues sont placées dans un fonds et distribuées annuellement à un élève du réseau scolaire francophone et un autre du réseau scolaire anglophone qui souhaitent poursuivre leurs études postsecondaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de direction du fonds a reçu 3 demandes de bourses provenant des étudiants de la région pour l'année scolaire 2020-2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total qui serait distribué pour l'année scolaire 2020-2021 serait de 1 500 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** les récipiendaires des bourses sont connus par les membres du conseil, mais ne seront pas mentionnés en raison du caractère public de cette résolution.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**QUE** le préambule fait partie intégrante de cette résolution ;

**D'AUTORISER** le retrait de 1 500 \$ du compte du fonds de bourses d'études Yvon Lacasse et Dan Darlington afin qu'il soit distribué comme recommandé.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS D'AOÛT 2020**

---

Durant le mois, nous avons délivré 44 permis comme suit :

- 28 permis de renouvellement ou de nouvelle construction ;
- 1 permis d'installation septique ;
- 2 permis de lotissement ;
- 13 certificats d'autorisation (dont 4 pour l'abattage d'arbre résidentiel).

## **DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS D'AOÛT 2020**

---

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'août 2020.

2020-09-205

## APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 8 septembre 2020 concernant les factures et les salaires payés au mois d'août 2020 et les factures à payer du mois de septembre 2020.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ** PAR : le conseiller Clark Shaw

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**D'APPROUVER** les comptes et les salaires payés pour le mois d'août 2020 et les comptes à payer totalisant 354 981.51 \$ et d'en autoriser le paiement ;

**QUE** le rapport daté du 8 septembre 2020 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

2020-09-206

## CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS : *ENTREPRISE G.S.L.L. INC.* DEMANDE – 2020-1026

---

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur, monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision de lots afin de créer deux lots résiduels et sept lots constructibles. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Madore, Tousignant et Bélanger, Arpenteurs-Géomètres, sous le dossier numéro 10567, minute 19857, en date du 29 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est pour créer les lots constructibles, soient les lots 6 386 717, 6 386 718, 6 386 719, 6 386 720, 6 386 721, 6 386 729 et 6 386 730 sur lesquels la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est calculée à 10 % étant donné qu'ils constituent plus de 10 demandes de lotissement par le même promoteur.

**CONSIDÉRANT QUE** selon les termes du Règlement de lotissement 216 de la municipalité du Canton de Gore, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à une superficie de 114 383.80 mètres carrés ou une contribution de 5 197.70 \$.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**D'ACCEPTER** une contribution en argent, pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au montant de 5 197.70 \$ dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2020-1026 déposée par monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc. concernant la création des lots constructibles 6 386 717, 6 386 718, 6 386 719, 6 386 720, 6 386 721, 6 386 729 et 6 386 730 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

2020-09-207

**CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS : ENTREPRISE G.S.L.L. INC. DEMANDE – 2020-1027**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur, monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision de lots afin de créer deux lots résiduels, deux rues, un terrain non constructible et trois lots constructibles. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Madore, Tousignant et Bélanger, Arpenteurs-Géomètres, sous le dossier numéro 200123MB2, minute 19674, en date du 22 juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est pour créer les lots constructibles, soit les lots 6 386 481, 6 386 482 et 6 386 368 sur lequel la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est calculée à 10 % étant donné qu'ils constituent plus de 10 demandes de lotissement par le même promoteur.

**CONSIDÉRANT QUE** selon les termes du Règlement de lotissement 216 de la municipalité du Canton de Gore, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à une superficie de 83 315.59 mètres carrés ou une contribution de 696.60 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**D'ACCEPTER** une contribution en argent, pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au montant de 696.60 \$ dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2020-1027 déposée par monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc. concernant la création des lots constructibles lots 6 386 481, 6 386 482 et 6 386 368 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

2020-09-208

**MODIFICATION DU POSTE D'EMPLOI DE MME TAMMY HALL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Tammy Hall occupe le poste d'adjointe aux inspecteurs et réceptionniste depuis mars 2019 ;

**CONDIÉRANT QUE** le poste à la réception a été afficher et comblée selon les procédures établies ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de modifier le poste de Mme Hall.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**DE MODIFIER** le titre de madame Tammy Hall pour celui de Coordinatrice du Service d'inspection, et ce, à partir du 3 août 2020 ;

**DE DÉSIGNER** madame Tammy Hall « fonctionnaire désignée » aux fins de l'application générale de tous règlements s'appliquant à la municipalité ;

**D'AUTORISER** madame Tammy Hall à émettre tout constat d'infraction requis aux termes des règlements s'appliquant à la municipalité.

**ADOPTÉE**

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une deuxième période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Question sur le fonctionnement du code du cadenas donnant accès au débarcadère du lac Barron
- Demande de précision concernant les points 13 et 14 de l'ordre du jour

**2020-09-209**

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**DE CLORE** et lever la présente séance à 21 h 08.

**ADOPTÉE.**